



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 23 octobre 2008**

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008

PROCES-VERBAL

L'An deux mil huit, le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mil huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

M. CAPO-CANELLAS, *Maire*

M. CONTY, Mme GITENAY, M. CATHELIN, M. GODARD, Mme RIOU, M. LUCAS *Adjoins au Maire*

Mme LOPEZ, M. JENNÉ, M. ROBERT, M. SCHEINERT, Mme ROUË, Mme MARCHOIS, Mme AZIZOUDINE, M. MAGAMOOTOO, Mme NILAVANNANE, M. BOURGAREL, M. MAHON, M. HONNORATY, Mme KILO, M. DURAND, Mme BAHUON
Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Mme TROUSSELLE-PICCO Adjoint au Maire à M. CAPO-CANELLAS Maire, Mme BLAT-VIEL Adjoint au Maire à M. CONTY Adjoint au Maire, M. DILIEN Adjoint au Maire à Mme GITENAY Adjoint au Maire, Mme MARTY Conseiller Municipal à M. LUCAS Adjoint au Maire, Mme GIABICANI Conseiller Municipal à Mme AZIZOUDINE Conseiller Municipal, M. LAFIN Conseiller Municipal à Mme RIOU Adjoint au Maire, M. DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. GODARD Adjoint au Maire, M. FEREDJ Conseiller Municipal à M. JENNE Conseiller Municipal, Mme CHAOU-JOHNSONE Conseiller Municipal à M. BOURGAREL, M. DARBOUX Conseiller Municipal à M. DURAND Conseiller Municipal

ABSENT EXCUSE :

Mme RAMJAN, *Conseiller Municipal*

Secrétaire de séance : Monsieur Lionnel CATHELIN, Adjoint au Maire

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2008.....	5
Délibération n°1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2007	8
Délibération n°2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2007	9
Délibération n°3 : Recensement rénové de la population années 2009 Rémunération des agents recenseurs, des coordonnateur, coordonnateur adjoint et de l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés.	10
Délibération n°4 : Délibération approuvant le principe de transmission à l'INSEE des données de l'état-civil par voie dématérialisée et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention en résultant	12
Délibération n°5 : Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée.....	13
Délibération n°6 : Dénomination du square public situé dans la ZAC du Commandant Rolland n°2	14
Délibération n°7 : Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section M N°248 sise 4, rue du Commandant Rolland correspondant à l'ancienne halle du marché alimentaire de la ville.	17
Délibération n°8 : Abandon du projet d'adduction d'eau potable au Rwanda engagé par la Ville via le CCUB : autorisation officielle accordée au CCUB de redéployer la subvention communale pour la sensibilisation de la population bourgetine aux problématiques du développement	19
Délibération n°9 : SEMBO – Note de conjoncture de l'exercice 2007	20
Délibération n°10 : Affectation du résultat d'exploitation – Compte Administratif Commune 2007	21
Délibération n°11 : Budget Supplémentaire ville 2008.....	22
Délibération n°12 : Dotation de Solidarité Urbaine – Projet de réforme inscrit dans la loi de finances 2009.....	28
Délibération n°13 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à « l'Entretien de l'éclairage public pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché qui en résultera	29
Délibération n°14 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché à bons de commandes relatif à « l'Entretien des voiries et réseaux divers de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux qui en résultera	31

Délibération n°15 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à la « Fourniture de carburants pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de fournitures qui en résultera..... 31

Délibération n°16 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à la « Prestation de services d'assurances pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lots 1 à 6 » et autorisant Monsieur le Maire à signer le ou les marchés qui en résulteront32

(La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 heures 45)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare ouverte la séance de ce Conseil municipal du 23 octobre.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux

Mme TROUSSELLE-PICCO est excusée et a donné pouvoir à M. CAPO-CANELLAS ;

Mme BLAT-VIEL est excusée et a donné pouvoir à M. CONTY ;

M. DILIEN est excusé et a donné pouvoir à Mme GITENAY ;

Mme MARTY est excusée et a donné pouvoir à M. LUCAS ;

Mme GIABICANI est excusée et a donné pouvoir à Mme AZIZOUDINE ;

M. LAFIN est excusé et a donné pouvoir à Mme RIOU ;

M. DESRUMAUX est excusé et a donné pouvoir à M. GODARD ;

M. FEREDJ est excusé et a donné pouvoir à M. JENNE ;

M. MAGAMOOTOO devrait arriver ;

Mme CHAOU-JOHNSTONE est excusée et a donné pouvoir à M. BOURGAREL ;

Mme RAMJAN est excusée ;

M. DARBOUX est excusé et a donné pouvoir à M. DURAND.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un ou une Secrétaire de séance. M. CATHELIN est candidat.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Merci.

Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2008

M. le MAIRE.- Vous avez reçu le projet de procès-verbal, y a-t-il des observations ?

M. MAHON.- Puis-je compléter un point sur le procès-verbal ? J'ai été interpellé dans la rue par certains anciens et des plus jeunes sur ce que j'avais dit au sujet des subventions, sur la participation de la ville au coût des sorties.

Puis-je apporter une précision à ce stade ?

M. le MAIRE.- Je vous propose de la donner maintenant, ainsi elle sera au procès-verbal de cette séance-ci. Nous ne pouvons pas par définition modifier le procès-verbal de la séance précédente.

(Arrivée de M. MAGAMOOTOO à 20 heures 47)

M. MAHON.- Je veux simplement apporter un complément parce que nous nous sommes mal compris. Nous avons une succession de tarifs à savoir 8, 10, 15 ou 20 euros. Je voulais dire qu'à la limite vous pouvez subventionner les sorties des aînés et des plus jeunes, mais encore faudrait-il que ce soit sur une base de revenu. J'ai la certitude que certains aînés ont davantage de moyens financiers que certains travailleurs sur Le Bourget. Que l'on subventionne, mais faisons-le suivant des revenus avec un quotient, cela paraîtrait tout à fait la justice. C'est ce que je voulais ajouter, c'est pourquoi mon intervention ne se limitait pas à un seul mot.

Pourquoi subventionner ? Je connais des retraités qui ont davantage d'argent que beaucoup de salariés. Nous mettons un bus à leur disposition, nous payons le transport et en plus nous contribuons aux spectacles. Je veux bien pour le minimum vieillesse, bien sûr, nous contribuons beaucoup, mais pour certains retraités ayant des retraites de quelques milliers d'euros ce n'est peut-être pas très bien.

M. le MAIRE.- Merci. Nous avons mieux compris votre position. En tout cas, nous en prenons bonne note.

Sans vouloir rouvrir le débat, j'ajouterai juste un élément complémentaire. Mettre en place un système de quotient suppose d'avoir la déclaration de revenu et un travail administratif à réaliser. Si nous étions sur un système d'abonnement, ce ne serait pas impossible, mais pour une sortie éventuellement à 8 euros, partir sur le quotient serait peut-être un peu compliqué.

Cela dit, nous avons compris votre position.

M. MAHON.- Ce sont toujours les mêmes personnes qui voyagent. Une fois pour l'année, elles peuvent donc éventuellement déposer leurs revenus.

M. le MAIRE.- Cela varie, même s'il peut y avoir des éléments récurrents, tant mieux d'ailleurs.

En dehors de ce complément que nous portons sur le procès-verbal de cette séance, sur le procès-verbal précédent, s'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : deux abstentions (M. DURAND et M. DARBOUX)

M. DURAND.- Je n'étais pas présent. C'est une abstention avec le pouvoir de M. DARBOUX.

M. le MAIRE.- Vous avez raison.

Vous avez reçu la liste des Décisions, cela appelle-t-il des questions ?

M. DURAND.- J'avais une petite explication à vous demander puisque j'ai lu dans *Le Parisien*, comme chacun de nous peut le faire, du 22 octobre une intervention sur Le Bourget indiquant que le Maire lance un programme d'économie. Vous terminiez, je vous cite, « *enfin, les taux de crédit risquent d'augmenter et nous avons donc tout intérêt à recourir le moins possible à l'emprunt* ». Or, je vois que vous avez réalisé le 17 septembre et le 18 septembre deux emprunts. Je voulais avoir votre

sentiment sur la situation financière, en faisant un lien entre votre intervention dans *Le Parisien* et par exemple ces deux emprunts. Merci.

M. le MAIRE.- Il se trouve qu'une question orale m'a été annoncée par M. MAHON. Je vous propose de commencer le Conseil et de regrouper, si vous le voulez bien, nous ne ferons qu'une seule explication, les interventions sur ce sujet. Ce sera sans doute plus clair et cela gagnera en densité. Cependant, je vous répondrai évidemment sur le fond.

M. DURAND.- J'ai une autre question.

Au vu du climat au niveau des finances, etc. est-ce vraiment nécessaire de lancer maintenant une étude de programmation sur l'aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville à hauteur de 47 000 euros ?

M. le MAIRE.- Il y a une problématique ancienne, vous la connaissez, dans l'Hôtel de Ville. En effet, nous avons des difficultés à maintenir le bâtiment à certaines normes, c'est une évidence. Même si cette salle, qui sert à la fois pour les mariages et pour les Conseils municipaux, a fait l'objet d'une rénovation, vous savez comme moi que les conditions d'accueil ne sont pas bonnes pour le public et le personnel qui travaille dans cette Maison. C'est un constat partagé. Qui plus est, nous avons des difficultés, au regard des problématiques de chauffage, tout cela est un peu obsolète.

Nous avons engagé une étude. Elle n'est pas d'un montant colossal, 47 000 euros, bien que ce soit une somme évidemment, mais je la crois raisonnable parce que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur les conditions d'accueil du public et sur les conditions de travail du personnel dans cet Hôtel de Ville. Il ne serait pas responsable de ne pas vouloir le faire. La vraie question sera après, au vu des préconisations que l'on nous proposera, de voir si nous engageons les travaux ou non. Nous aurons un débat, n'ayez pas de crainte par rapport à cela.

M. DURAND.- Je rebondis toujours par rapport à votre programme d'économie, car vous avez indiqué que vous aviez envoyé un courrier à l'ensemble des services avec des arrêts d'engagements budgétaires pour les commandes 2008.

J'ai une dernière question concernant les registres de Décisions, est-il bien opportun de faire un audit « *Voirie et propreté pour les besoins de la ville* » à hauteur de 11 000 euros ? Est-il nécessaire de réaliser un audit ?

Que vous ayez décidé de faire l'audit, c'est bien, mais quels sont les objectifs derrière ? Un audit est une chose, mais quels sont les objectifs pour la suite ?

En résumé : dans la situation actuelle d'économie, faire un audit « *Voirie et propreté* », alors que vous avez des adjoints qui connaissent très bien l'état de la ville et les choses qu'il faudrait faire et ne pas faire, pourquoi réaliser un audit ?

Quels sont les objectifs après ?

M. le MAIRE.- D'abord, les objectifs, nous les connaissons quand nous aurons l'audit. C'est le b.a.ba.

Ensuite, ne confondez pas les choses, j'ai proposé de ne faire qu'un seul débat sur les questions d'ordre financier, d'ailleurs nous voterons une Décision modificative dans une Délibération à caractère financier, nous pourrons le faire à ce moment-là, ce qui sera logique. Il ne faut donc pas engager le débat de fond à partir d'une Décision à 11 000 euros sur un sujet central pour la vie quotidienne des Bourgetins et pour l'image de la ville qu'est cette affaire de propreté.

Vous ne pouvez pas avoir deux discours en me disant à l'occasion que cela ne va pas pour la propreté et me reprocher d'engager 11 000 euros. Avec les élus qui suivent le secteur, nous avons estimé qu'il y avait besoin de renforcer a minima l'organisation, les méthodes et d'aboutir à un résultat meilleur.

Maintenant, sans engager le débat de fond sur la partie financière, dire que nous engageons un programme d'économie ne signifie pas que nous arrêterons tout ce qui peut intéresser le fonctionnement de la ville, son avenir et que cela devient la pénurie. Nous ne sommes pas dans cette situation, nous en tout cas, les autres je ne sais pas.

Pour le reste, il vous suffit de lire la presse, puisque vous y avez fait allusion tout à l'heure, pour vous rendre compte que l'ensemble des Collectivités s'interrogent sur leurs ressources dans le futur. Il y a des évolutions, nous ne pouvons que les prendre en compte. Entre-temps, nous ne nous arrêterons pas de vivre non plus, nous serons simplement regardants. C'est normal. Si je ne le disais pas, dans une période où il suffit d'ouvrir un journal pour voir des nouvelles alarmistes, ce serait tout de même un peu du paranormal.

En revanche, concernant ces études lancées comme cela sur un point aussi central, vous imaginez bien qu'elles ne sont pas venues toutes seules, que cela a été engagé en juin. C'est une consultation. A chaque fois, ce n'est pas une décision immédiate, mais nous avons estimé qu'il fallait la maintenir.

M. DURAND.- Je me permets de repréciser mon intervention.

Je ne parle pas d'investissement voirie, je suis d'accord sur les investissements voirie et propreté pour améliorer la qualité de vie des Bourgetins. Là, je parle du mot « *audit* ». Un audit est une chose, après l'investissement en matériel, etc. en est une autre. L'investissement pour améliorer la qualité de vie au Bourget, particulièrement sur la voirie et la propreté, je suis tout à fait d'accord, là je vous parle d'un audit.

M. le MAIRE.- Vous êtes contre les audits, d'accord, moi je suis pour à l'occasion. Nous en faisons rarement, nous n'en avons jamais abusé et certains sujets méritent que nous prenions un point de vue extérieur. Nous n'avons pas tous la vérité révélée. Cela peut arriver parfois. C'est le b.a.ba. Je peux vous citer des Collectivités qui font appel à des bureaux d'étude à n'en plus finir, ce qui n'est pas notre cas. Sur ce sujet, c'est nécessaire et nous vous en donnerons les résultats. Rien d'autre à ajouter.

Nous passons au vote des Délibérations.

La première Délibération concerne le SIGEIF, Mme RIOU nous la rapporte.

Délibération n°1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2007

Mme RIOU.- En application de l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de rendre compte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2007,

Le Bourget relève du centre GDF de Pantin qui couvre 26 communes.

Il ressort de ce rapport en ce qui concerne la commune du Bourget :

En 2007, le nombre total de clients desservis par le SIGEIF, (domestiques et industriels) est de 3 334 dont le total de la consommation (en MWH) est de 90 909 contre 92 779 en 2006. On note une augmentation du nombre de clients (0,90 %) pour une diminution de la consommation (environ -2,1 %) principalement due aux clients industriels et professionnels.

La constitution du réseau de distribution publique de gaz est de 10 367 mètres de basse pression et 14 848 mètres en moyenne pression. La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

Depuis 2006, sur un linéaire total de 25 215 mètres, il ne subsiste plus de canalisation en fonte grise (dite cassante). La répartition des matériaux constituant le réseau sur notre commune est la suivante : 10 277 mètres d'acier, 7 842 mètres de polyéthylène et 7 086 mètres de fonte ductile, 10 mètres de divers.

Un exemplaire de ce rapport est consultable aux Services Techniques.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie sous la présidence de M. LAFIN pour examiner ce rapport.

Avez-vous des questions ou interventions sur ce rapport ? Il est prévu que le Conseil municipal prenne acte que ce rapport lui a été présenté, ce qui ne signifie pas qu'il en approuve les termes.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie. Concernant la Délibération n°2, en l'absence de Mme BLAT-VIEL, Mme GITENAY a accepté de la rapporter.

Délibération n°2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2007

Mme GITENAY.- Chaque année, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmet à ses communes membres un rapport retraçant son activité annuelle.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication devant le Conseil Municipal en séance publique par les délégués représentant la commune au SIFUREP.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2007 présenté par le délégataire concerne les délégations de service public qu'il gère et dont la liste suit :

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres (la démarche de certification de services engagée l'année dernière doit conduire à l'obtention du certificat au début de l'année 2009),
- la concession du crématorium du Mont-Valérien de Nanterre,

- la concession du Crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil,
- le Crématorium du Parc à Clamart,
- le Crématorium de Champigny-sur-Marne,
- conseil et assistance aux communes.

Points de repère 2007 :

- pas d'évolution en 2007 de la convention de délégation,
- l'enquête réalisée auprès des familles montre une augmentation du taux de satisfaction par rapport à l'année dernière, notamment en Seine-Saint-Denis (88,2% pour l'agence OGF de la Courneuve),
- la quantité d'obsèques complètes est stable (avec néanmoins une baisse de 4.3% pour le seul département de la Seine-Saint-Denis de 1982 en 2006 à 1982 en 2007),
- le nombre d'inhumations de personnes sans ressources est en légère baisse (210 en 2006, 190 en 2007) mais est stable en Seine-Saint-Denis (77 en 2006, 79 en 2007),
- en revanche, la quantité de services contractuels (prestations de base les moins cher) a fortement augmenté, de 124 en 2006 à 219 en 2007 (phénomène qui provient uniquement du département de la Seine-Saint-Denis avec une augmentation de + 120 %),
- le taux de crémation continue de progresser (de 25 % en 2006 à 27 % en 2007).

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP pour l'exercice 2007.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des observations ou interventions ? Non, je mets donc aux voix le fait de prendre acte.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Nous restons avec Mme GITENAY qui nous présente le recensement rénové de la population.

Délibération n°3 : Recensement rénové de la population années 2009.

Rémunération des agents recenseurs, des coordonnateur, coordonnateur adjoint et de l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés.

Mme GITENAY.- Conformément au décret en Conseil d'Etat N° 2003-485 du 5 juin 2003, l'enquête de recensement est désormais annuelle. La collecte 2009 débutera le 15 janvier et se terminera le 21 février.

Il est proposé d'attribuer au coordonnateur, au coordonnateur adjoint et à l'agent chargé du Répertoire d'Immeubles Localisés une rémunération plus conforme à la charge de travail réalisée. Cette rémunération brute pour l'année 2009 s'élèvera à 350 euros pour le coordonnateur, 200 euros pour le coordonnateur adjoint et l'agent chargé du R.I.L.

La rémunération brute des agents recenseurs reste fixée à 1 300 euros.

INFORMATION

Bilan 2008 / Prévisionnel 2009.

Depuis 2004, le recensement a lieu chaque année sous forme d'enquêtes effectuées auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de la population, qui nous est transmis par l'INSEE.

Le premier résultat officiel, permettant de connaître la population légale de la commune, et issu de cette nouvelle méthode de recensement, sera publié à la fin de l'année 2008.

La campagne de recensement de 2008 s'est déroulée de manière satisfaisante mais avec toujours autant de difficultés liées aux personnes impossibles à joindre et aux refus répétés de certaines de répondre aux enquêtes. Dans ces conditions, le coordonnateur et le coordonnateur adjoint ont dû, à plusieurs reprises, se rendre sur le terrain pour appuyer les agents recenseurs dans leur travail. Au final, seuls 18 logements sur 413 n'ont pu être enquêtés.

En 2009, l'équipe communale sera la même qu'en 2008 : 1 coordonnateur communal, 1 adjoint et 3 agents recenseurs qui auront environ 150 logements à recenser sur une période de 5 semaines (du 15 janvier au 21 février 2009), précédée de deux demi-journées de formation et d'une tournée de reconnaissance.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. DURAND.- Pourriez-vous nous préciser, Monsieur le Maire, la manière dont vous sélectionnez les membres du personnel communal qui deviennent agents recenseurs ? Est-ce du bénévolat, une candidature ?

M. le MAIRE.- Cela ne peut pas être du bénévolat puisque nous venons de vous exposer leur rémunération.

M. DURAND.- Très juste.

M. le MAIRE.- C'est sur la base du volontariat et, pour ne rien vous cacher, il n'est pas facile de trouver des agents volontaires pour faire ce travail. 150 logements à recenser sur une période de 5 semaines, sachant que par définition on trouvera surtout les personnes le soir et que vous savez comme moi que de plus en plus elles sont réticentes à ouvrir, ce qui est d'ailleurs compréhensible, tout cela se faisant en dehors du temps de travail, c'est une tâche difficile à mener, bien qu'elle soit importante pour nous car un certain nombre de dotations sont indexées sur la population. Nous avons juste le nombre aujourd'hui.

J'ajoute qu'un minimum de qualification est requis tout de même en plus, c'est quelque chose de très encadré. Cependant, nous avons le nombre qui convient. Pas plus.

Mme KILO.- Pourriez-vous nous préciser quelle était la rémunération en 2008 du coordonnateur et du coordonnateur adjoint puisqu'il y a a priori une augmentation ?

M. le MAIRE.- 300 pour le coordonateur et 150 pour le coordonateur adjoint. Là, nous sommes passés à 350 et à 200. C'est un vrai travail. L'un et l'autre sont appelés à intervenir en soutien des agents recenseurs.

Vous conviendrez qu'il ne s'agit pas d'une somme délirante.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Nous retrouvons Mme GITENAY pour la Délibération n°4.

Délibération n°4 : Délibération approuvant le principe de transmission à l'INSEE des données de l'état-civil par voie dématérialisée et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention en résultant

Mme GITENAY.- L'ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation impose, désormais, la modification des bulletins adressés quotidiennement par les officiers d'état civil à l'INSEE pour la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques.

Cette ordonnance de portée générale couvre des domaines étendus et différents types d'actes ; notamment la reconnaissance, l'adoption, le jugement déclaratif, l'apposition de mentions.

Ces nouveaux dispositifs réglementaires ont induit, depuis le 1^{er} septembre 2008 (date effective de mise en place par l'INSEE des nouveaux bulletins rénovés), une forte augmentation du nombre d'envois par voie postale et, par voie de conséquence, une augmentation des coûts d'affranchissement pour la Ville du Bourget.

Dans un souci de maîtrise des coûts d'affranchissement et de modernisation des procédures administratives, notamment en matière d'état civil, la Ville du Bourget entend se prévaloir des dispositions de l'instruction n°3049/F101 du 24 janvier 2008 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.

En effet, ladite convention offre la possibilité pour les communes de transmettre, par voie dématérialisée, les bulletins d'état civil, via le site Internet sécurisé AIREPPNET (mis en place par l'INSEE).

Pour ce faire, la Ville du Bourget, au travers son logiciel d'état civil « ACTES » entend mettre en place la dématérialisation dans ses échanges avec l'INSEE en matière de données d'état civil ; ceci à titre gratuit et pour une durée illimitée sous réserve de dénonciation par les parties.

A cet effet, il vous est soumis, ce jour, ladite convention pour approbation.

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu de la convention relative à la transmission des données de l'état civil par Internet à l'INSEE ci-annexée :

- d'approuver le principe de transmission à l'INSEE des données de l'état civil par voie dématérialisée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'INSEE.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? Non, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

La Délibération suivante concerne le Plan Départemental des Itinéraires, je passe la parole pour la rapporter à M. GODARD.

Délibération n°5 : Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée

M. GODARD.- Merci Monsieur le Maire.

Depuis les lois de décentralisation, et plus particulièrement la loi du 22 juillet 1983, la compétence en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée a été transférée aux départements.

Par Délibération du 25 juin 2002, l'assemblée départementale a adopté le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'objectif du PDIPR est de protéger le patrimoine des chemins ruraux et de porter à connaissance un réseau d'itinéraires cohérent et homogène au niveau départemental pouvant être utilisé dans l'immédiat ou dans l'avenir pour la promenade et l'amélioration du cadre de vie en développant un réseau de liaisons entre les quartiers et le milieu naturel.

Il est rappelé que les chemins ruraux sont des chemins affectés à l'usage du public, bien qu'appartenant au domaine privé des communes. Depuis la loi n°83-663, la vente d'un chemin rural inscrit au PDIPR ne peut s'effectuer que si la commune propose au Département un chemin de substitution approprié, sous peine de nullité de l'acte.

Il est proposé d'inscrire sur le territoire de la commune du Bourget les itinéraires dénommés

- Itinéraire GRP « Ceinture Verte ».
- Projet d'itinéraire thématique « le logement sous toutes ses formes de Drancy à Bobigny ».
- Projet d'itinéraire thématique « Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, l'Aéroport et l'architecture des années 1930, l'œuvre d'André Lurçat ».

Ces itinéraires sont décrits par les documents fournis en annexe : plan et table des voies empruntées.

Il est précisé que la mise en œuvre de ces itinéraires engagera :

- la responsabilité de la commune qui assure la sécurité sur l'ensemble des voies empruntées ;
- les moyens pour la commune pour assurer l'entretien, la propreté et la mise en sécurité des voies et sentiers empruntés par ces itinéraires. Sur ce point une convention devra être signée avec le Conseil Général pour préciser le rôle de chacun.

Conformément à la loi, il est demandé au présent Conseil d'émettre un avis sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires situés sur la commune.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur GODARD.

Y a-t-il des questions ou interventions sur ce point ? Non, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Délibération n°6 : Dénomination du square public situé dans la ZAC du Commandant Rolland n°2

M. le MAIRE.- La Délibération suivante concerne la dénomination du square public situé dans la ZAC du Commandant Rolland n°2 et, plus précisément, à l'angle des rues Commandant Rolland, Elise Deroche et Charles Emile Paris.

Cet espace public a été mis en service il y a quelque temps et il vous est proposé de le baptiser du nom de square de Little Falls en hommage à notre ville jumelle. Little Falls a fait le choix il y a de nombreuses années déjà de donner le nom du Bourget à un parc de la ville. Cette dénomination de square de Little Falls montrera notre attachement aux liens qui unissent Le Bourget et Little Falls.

J'ajoute un dernier point : cette proposition faisait partie de la consultation que nous avons menée, à laquelle de nombreux Bourgetins avaient répondu il y a 3 ans environ. Nous puissions toujours dans ce vivier.

Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. MAHON.- Depuis 3 ans, il y a eu tout de même des évènements. Cela ne me parle pas du tout, Little Falls, certainement parce que je ne suis pas invité aux voyages. Si je l'étais, cela me parlerait sans doute un peu plus.

Par exemple, le parc Rosa Parks. Il s'agit de la dame de couleur noire qui n'a pas voulu céder sa place à un blanc et qui a déclenché tout le mouvement que nous connaissons. C'est du symbole. Aimé Césaire aurait été un symbole également. J'aimerais ces noms dans cette ville. Little Falls, si vous voulez, mais cherchons un peu, « *Place du Marché* » nous aurions également pu l'appeler autrement. Saluons nos symboles et cette France avec Aimé Césaire et cette dame pour tout ce qu'elle représente.

C'est ce que j'avais à dire et je parle avec mon cœur.

M. le MAIRE.- Merci de parler avec votre cœur. Deux choses.

D'abord sur les voyages, personne n'est invité. Le Comité des Cités Unies organise des voyages et vous pouvez fort bien, si vous le souhaitez, y participer. C'est ouvert à tout le monde. Il faut que ce soit très clair.

Ensuite, concernant le nom, vous dites que cela ne vous parle pas, il y en a autour de moi, je ne dirai pas des générations, mais ce sont presque des générations de Bourgetins qui ont tissé ce lien un peu singulier avec Little Falls. C'est aussi le lien de l'histoire avec Charles Lindbergh. Ce jumelage a été fondé du temps de M. CADOT, il a vécu, il a traversé le temps. On aime ou pas les jumelages, pour autant c'est tout à fait respectable. Il y a également des symboles dans les jumelages, dans l'amitié entre les peuples, dans les échanges de ce type au-dessus de l'Atlantique.

Je vous fais une confiance, je ne me suis jamais rendu à Little Falls, je voyage peu. Simplement, j'ai entendu une chose : là-bas, un square porte le nom du Bourget. C'est un beau geste, ils n'y étaient pas obligés à l'époque. C'est quelque part même une forme de politesse de savoir montrer que nous sommes également attachés à ce lien singulier qui a été noué. Effectivement, c'est même un parc, modestement nous ferons un square, nous avons moins d'espace.

Il y a aussi d'ailleurs un Passage du Bourget à Cullera. Pour le coup, nous n'avons pas de proposition à faire sur ce point.

Je pense qu'il ne faut pas opposer les symboles. Vous avez évoqué notamment Aimé Césaire, cela fait partie des réflexions. Un certain nombre d'entre nous l'ont proposé, non pas sur ce square, mais ont proposé qu'un jour nous sachions également marquer la mémoire pour Aimé Césaire et tout ce que cela peut représenter, non pas simplement l'œuvre mais également l'aspect symbolique. Je vous rejoins là-dessus. Cela viendra, nous essayerons de trouver. Maintenant, nous n'avons des quartiers entiers à baptiser. J'espère que nous trouverons un lieu pour Aimé Césaire. En tout cas, cela me plairait, nous aurons la discussion un jour.

Cependant, cela me paraît aussi un point que nous n'avons pas traité. Quand nous avons dénommé les ZAC, à l'époque il y avait plusieurs choses : l'histoire du Bourget, l'histoire de l'aéronautique et également des symboles du type la paix, le renouveau et des symboles autour des échanges et des jumelages. Le Bourget est tout de même une ville ouverte sur l'international historiquement, nous avons donc ces liens singuliers qui sont ceux des jumelages. C'est tout. C'est un symbole.

M. CONTY.- Si vous me permettez, je voudrais ajouter quelque chose.

Je me suis rendu en octobre 1989 à Little Falls avec le Maire de l'époque, André CADOT. J'étais le Président du jumelage de Little Falls. Avoir pour les générations du Bourget et pour les enfants qui se sont rendus à Little Falls, et il y en a eu beaucoup, notamment des enfants du Lycée Jacques Brel qui a fait à cette époque un certain nombre d'échanges, pour le symbole que représente le nom du Bourget le long du Mississippi qui rejoint la partie francophone sud des Etats-Unis, qui est la Louisiane, et la partie nord qui est le Canada où en tout cas il y a des racines, une source forte française, tout cela associé à l'histoire que nous avons eue des jumelages, je trouve que c'est un hommage extrêmement fort qui est fait au Bourget, même si la vie des jumelages n'est pas facile à gérer. Je le sais puisque je me suis un peu éloigné de l'association en tant que gestion des jumelages, je n'étais pas là le jour où mes collègues ont fait ce choix, mais je trouve qu'il est excellent. Je voulais le dire.

C'est réellement un symbole et je le dis en toute profondeur parce que je crois que cela crée des liens extrêmement forts et que l'on se souviendra qu'il y a eu une histoire avec des villes, en tout cas des Etats-Unis, comme on se souviendra de l'histoire avec d'autres villes jumelées puisqu'on laisse

des traces au Bourget qui restent, vous le savez, pour des générations. Dans 10, 20 ou 50 ans peut-être les personnes se demanderont-elles pourquoi on a appelé ce parc Little Falls et j'espère qu'il y aura toujours quelqu'un qui saura le rappeler.

M. le MAIRE.- Nous indiquerons sur la plaque que Little Falls est notre ville jumelle. Je l'ai rapportée s'agissant d'une dénomination, mais c'est Jean-Pierre LUCAS qui a la délégation jumelage. Je lui passe la parole.

M. LUCAS.- Je ne suis pas vexé, à peine.

(rires)

M. le MAIRE.- Ce n'est pas ton genre heureusement.

M. LUCAS.- Je peux confirmer ce que dit M. CONTY. Les jumelages sont une vie que l'on vit, que l'on assume en bien et en mal parfois depuis une trentaine d'années au Bourget, depuis 1978 et les premiers jumelages. Nous sommes jumelés historiquement avec Little Falls, là où est né et a vécu Lindbergh, avec Amityville, là où Lindbergh a vu le dernier village des Etats-Unis. C'est toute une histoire. Je ne regrette pas et cette histoire a été construite avec des Bourgetins tout au long de ces 30 ans, de nombreux Bourgetins. Il faut adhérer, Monsieur MAHON, au CCUB, tout comme moi je paie ma cotisation et mes voyages quand je me rends à l'étranger. Vous pouvez faire la même chose.

Merci.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur LUCAS. Tout à l'heure, je n'osais, Jean-Pierre, Albert et les dames - je ne les citerai pas c'est plus courtois - vieillir personne en disant à peine une génération, mais effectivement cela fait 30 ans. Tu as raison de le préciser.

Pour ce qui est du point évoqué par l'un et l'autre, je crois effectivement que des personnes se dévouent pour faire vivre ces jumelages et c'est aussi un signe de respect par rapport à elles tout de même.

M. DURAND.- Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, mais comme j'aime bien Monsieur LUCAS, c'est gentil de le dire, même si je ne suis pas là pour défendre M. MAHON qui est suffisamment grand pour le faire tout seul.

Monsieur LUCAS, vous parlez d'adhérer au CCUB. J'en ai fait partie il y a de nombreuses années. J'ai appris que des Américains venaient en juillet et j'avais cru comprendre que les jumelages étaient de ville à ville, or dans les villes il y a des conseils municipaux, des membres de conseils municipaux. Lorsque des Américains viennent en juillet, les conseillers municipaux ne sont pas invités ou alors seulement certains. Comme dirait l'autre, c'est un point de détail, mais lorsque la ville du Bourget offre un repas aux Américains, je crois d'ailleurs que Monsieur le Maire était excusé, les conseillers municipaux que nous sommes, en particulier ceux de l'opposition, ne sont pas invités.

C'est donc gentil de dire à M. MAHON qu'il faut prendre sa carte d'adhérent au CCUB, mais je vous dis que nous sommes des représentants de la population, nous avons été élus pour et nous ne sommes pas invités lorsque des Américains viennent dans notre ville. C'est pourquoi je trouve votre ironie un peu mal placée.

Je me permets de rebondir, même si cela n'a pas de rapport mais j'en parle depuis au moins 3 ans. Monsieur le Maire vient de parler d'une plaque qui sera mise en place pour ce square, je lui rappellerai justement qu'il y a 3 ans, j'ose penser que ce ne sont que 3 ans, j'avais demandé à Monsieur le Maire de repenser à mettre une plaque pour le centre culturel André Malraux qui a été inauguré. Je vous avais remis à l'époque tous les documents, inauguration, les photos, cartes d'invitation et il n'y a

toujours pas de plaque. Pendant que vous en faites une pour le square Little Falls, si vous pouviez en faire une petite pour le centre culturel André Malraux, je vous en remercierais d'avance.

M. le MAIRE.- Je ne pense pas que M. LUCAS ait fait preuve d'ironie.

M. DURAND.- Son ironie est cachée.

M. le MAIRE.- D'abord, vous devriez, vous, plus souvent manier l'ironie plutôt que le fiel, mais M. LUCAS a répondu à M. MAHON. Or, vous n'êtes pas là pour qualifier les débats qui ont lieu entre deux autres conseillers municipaux. Vous n'êtes pas juge de paix dans l'histoire.

Ensuite, concernant le voyage de cet été, M. LUCAS pourra apporter peut-être des éléments complémentaires. C'était un voyage d'une délégation de familles américaines, il n'y avait pas d'élus. Ces personnes ont participé au jumelage avec Amityville et non pas Little Falls. Il n'y avait pas d'élus, c'est pourquoi il n'y a pas eu de moment plus officiel. Maintenant, nous pouvons à chaque fois inviter l'ensemble du Conseil municipal, mais nous avons reçu, nous, en tant que ville les familles américaines qui sont venues.

Au passage, je n'ai pas assisté à l'un des repas, je vous remercie d'en faire la remarque, j'étais pour une fois ailleurs. C'était l'anniversaire de Frédéric GAILLAND et cela m'a fait plaisir d'y aller. Je n'étais pas ici, j'ai donc séché.

Que s'est-il passé ce soir-là ? Il y a eu un repas et M. LUCAS était effectivement présent. Le lendemain, il y a eu un deuxième repas où j'étais présent, d'accord, il y avait 13 à 15 Américains. Ce n'était pas non plus la grande cérémonie et tout s'est passé de façon très simple et modeste.

Enfin, concernant la plaque vous avez raison. Dont acte. Effectivement, elle n'a pas été posée, c'est dommage, il faut le faire. J'avais demandé qu'elle le soit et cela n'a pas été fait.

M. LUCAS.- Je ne répondrai pas, mais moi aussi je l'aime bien.

En juin 2009, les Américains de Little Falls viendront en délégation au Bourget. Notez la date et je ne manquerai pas de vous inviter.

M. le MAIRE.- C'est parfait.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets donc aux voix cette proposition.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Merci pour Little Falls, auquel cas nous aurions eu quelques difficultés à vous inviter quand Little Falls viendra après. Cela aurait été ennuyeux, vous avez bien fait de voter.

M. MAHON.- C'est mesquin, mais c'est pourquoi nous avons voté. (*Rire*) Je remercie Gérald DURAND parce que j'ai une invitation pour juin 2009.

M. le MAIRE.- Nous passons à la Délibération suivante, en l'absence de M. DILIEN je la rapporte.

Délibération n°7 : Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section M N°248 sise 4, rue du Commandant Rolland correspondant à l'ancienne halle du marché alimentaire de la ville.

M. le MAIRE.- Les commerçants du marché se sont installés dans la nouvelle halle le 2 juillet dernier.

La parcelle restante d'une surface de 2.610 m² où était édifiée une partie de l'ancienne halle alimentaire est désormais libre de toute occupation et activité, les structures restantes ayant été démolies au mois de juillet dernier et le terrain clôt.

Cette parcelle a fait l'objet d'une classification spécifique au cadastre en section M sous le numéro 249 mais demeure classée dans le domaine public de la Ville.

Il convient donc, après avoir constaté par la présente Délibération cette désaffectation de procéder :

Au déclassement de la parcelle cadastrée M n° 249 du domaine public de la Ville

Au classement de la parcelle cadastrée M n° 249 dans le domaine privé de la Ville

Le Conseil Municipal sera ultérieurement appelé à délibérer sur le devenir de cette parcelle et son éventuelle cession, si cession il y a car ce n'est pas l'objet de cette Délibération. Ce sera une autre fois que nous aurons à en débattre. Il s'agit seulement du constat du déclassement dans le domaine public et du classement dans le domaine privé.

Y a-t-il des interventions ?

M. DURAND.- J'en ai une petite. Concernant votre dernière phrase, « *le Conseil municipal sera ultérieurement appelé à délibérer* », ce genre de réflexion feront-elles partie des fameuses réunions des commissions municipales qui ont été mises en place il y a 3 ou 4 conseils municipaux de là ? Il s'agit des grosses commissions municipales où il y a beaucoup de domaines. Pour l'instant, en tout cas pour ce qui concerne M. DARBOUX et moi-même, nous n'avons pas vu la trace d'une invitation à une commission. Je me demandai donc si cela ferait partie des travaux des commissions municipales à venir.

M. le MAIRE.- Vous avez vu la trace et la réalité de plusieurs invitations en Commission des finances. D'ailleurs, je ne pense pas que vous y soyez très assidus.

Pour le reste, le calendrier a été établi et vous sera communiqué. Nous ne manquerons pas de vous souhaiter présents.

M. MAHON.- Je rebondis sur ce que vient de dire M. Gérald DURAND concernant les commissions thématiques. Le problème est que, je me suis concerté avec mes amis, nous ne sommes pas invités. Nous ne sommes pas convoqués lors de ces réunions. En revanche, nous sommes au courant car, quand il y a des annulations ou des changements de date, on nous appelle pour changer la date ou pour annuler la commission. C'est marrant. Je ne suis pas le premier à le dire, Mme KILO également. On nous appelle pour annuler les commissions mais nous ne sommes jamais convoqués.

S'il vous plaît, faites le nécessaire pour que nous soyons convoqués. Si vous voulez, nous n'irons pas, mais au moins que nous soyons convoqués. C'est gênant d'avoir un employé du service municipal qui nous téléphone pour nous indiquer que la réunion est annulée ou qu'il y a un changement de date.

M. le MAIRE.- Ce serait dommage de vous convoquer et que vous ne veniez pas, convenez-en.

Pour le reste, ce à quoi vous faites allusion, ce n'étaient pas des commissions. Nous avons des groupes de travail différents et variés, effectivement il y a eu une confusion, mais vous serez invités aux commissions. Le calendrier vient d'être établi, ne vous en faites pas, cela aura lieu.

M. DURAND.- J'avais juste une petite mise à jour à vous faire, Monsieur le Maire : je ne fais partie de la Commission des finances, je ne peux donc pas y aller. C'était le mandat précédent. Quant à la place de la Commission des finances, c'est M. DARBOUX et non pas moi.

M. le MAIRE.- Je parlais pour le groupe.

M. LUCAS.- Je crois qu'il y a une confusion dans ce qu'a dit M. MAHON. Il est vrai que j'ai annulé une réunion du Conseil d'administration du CCAS, parce que 2 jours après nous avons le vrai Conseil d'administration. C'est peut-être là la confusion, mais j'ai moi-même appelé Mme KILO.

M. le MAIRE.- On ne va pas polémiquer là-dessus.

Mme KILO.- Ce n'est pas du tout concernant cette réunion. J'ai été informée lundi d'une annulation d'une commission alors que je n'avais pas été informée que cette commission devait avoir lieu. Elle a d'ailleurs à nouveau été annulée ou tout simplement reportée. Il ne s'agit donc pas du tout de la réunion dont vous parlez, Monsieur LUCAS.

M. le MAIRE.- Il y a eu une erreur, cela arrive. C'est la vie. Cela prouve que nous nous réunissons.

Je reviens sur cette Délibération et je la mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Monsieur LUCAS qui avait la parole la reprend pour la Délibération suivante.

Délibération n°8 : Abandon du projet d'adduction d'eau potable au Rwanda engagé par la Ville via le CCUB : autorisation officielle accordée au CCUB de redéployer la subvention communale pour la sensibilisation de la population bourgetine aux problématiques du développement

M. LUCAS.- Merci Monsieur le Maire.

Par Délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 2004, la Ville a accepté le principe du versement d'une subvention à l'association CCUB (Comité des Cités Unies du BOURGET) d'un montant de 8 457 euros afin de contribuer à la réalisation d'un service d'adduction d'eau potable dans le district de Muhanga au Rwanda.

L'instabilité politique du pays, le changement régulier des interlocuteurs et le redécoupage du territoire ont conduit le CCUB à abandonner le projet et à reverser la subvention étatique versée via le Préfet de Région, d'un montant de 7 955 euros.

Le CCUB a supprimé dans ses statuts la coopération décentralisée avec le Rwanda et en a modifié l'article 2 qui prévoit désormais que « **d'une manière générale, l'association se propose de promouvoir l'aide aux pays en voie de développement** ».

Il est proposé de redéployer la subvention municipale initiale au profit de cette mission.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'abandon du projet d'adduction d'eau potable pour le district de Muhanga au Rwanda et d'accepter le principe du redéploiement de cette somme pour l'aide aux pays en voie de développement, étant précisé que cette action ne peut avoir lieu à l'étranger en raison des textes réglementaires, mais consistera en une sensibilisation de la population bourgetine aux problématiques du développement à l'occasion notamment de la Semaine de la Solidarité Internationale.

M. le MAIRE.- Merci. Nous en revenons aux jumelages.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : une Abstention de Monsieur HONNORATY

Délibération n°9 : SEMBO – Note de conjoncture de l'exercice 2007

M. le MAIRE.- Je vous la rapporte en tant que Président de la SEMBO pour l'exercice en question, c'est-à-dire 2007, parce que je ne suis plus, depuis, le Président de la SEMBO. Je précise que les textes prévoient que, une fois que je vous aurai fait ce rapport, je devrai quitter la séance pour le vote, ainsi que Mme LOPEZ et M. MAGAMOOTOO qui sont administrateurs de la SEMBO. Il est prévu que, étant administrateurs de la SEMBO, nous n'ayons pas à nous prononcer sur le vote. A la fin, je laisserai la présidence à M. CONTY et nous sortirons tous les trois le temps du vote. Nous appliquons la réglementation.

Les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des Collectivités territoriales prévoient qu'une note de conjoncture annuelle des Sociétés d'Economie Mixtes locales soit présentée à l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

La Société d'Economie Mixte SEMBO qui a été créée par délibération du Conseil Municipal le 9 novembre 1994 est la seule SEM locale en activité. Elle a eu pour mission en 2007 le suivi a posteriori de la dépollution de la parcelle K+E rue Rigaud.

Rappelons qu'elle ne verse ni salaire, ni indemnité, ni frais de mission.

L'activité de la SEMBO n'a pas connu de nouveaux développements au cours de l'exercice.

Par courrier en date du 22 février 2007, le service technique des installations classées (STIIC) considère qu'il n'existe aucune opposition à l'exploitation du site au regard des normes de pollution. En clair, il nous a fait savoir qu'il n'était plus nécessaire de maintenir l'activité de la SEMBO qui avait simplement cette mission de suivi.

En conséquence, la procédure de dissolution de la société, évoquée lors de la présentation de la note de conjoncture pour l'exercice 2006, a été effectivement engagée lors de la dernière Assemblée générale.

Pour ce faire, un liquidateur bénévole a été nommé. C'est pourquoi je vous disais qu'il n'y avait plus de Président.

Les différents dépôts d'actes et formalités afférentes à cette procédure sont en cours de réalisation.

Vous avez le compte-rendu d'activité joint en annexe. Avez-vous des questions ? (*Non*)

(*M. CAPO-CANELLAS, Mme LOPEZ et M. MAGAMOOTOO quittent la séance. La présidence est reprise par M. CONTY*)

M. CONTY.- Il nous est donc demandé de prendre acte que la note de conjoncture présentée à la SEMBO pour l'exercice 2007, accompagnée du bilan pour l'exercice 2007 nous ont été présentés.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

(*Mme LOPEZ, M. MAGAMOOTOO et M. CAPO-CANELLAS reprennent place en séance. M. CAPO-CANELLAS reprend la présidence*)

M. CONTY.- La Délibération n°9 a été adoptée à l'unanimité des membres pouvant prendre participation au vote.

M. le MAIRE.- Merci.

Monsieur CONTY garde la parole pour les Délibérations financières.

Délibération n°10 : Affectation du résultat d'exploitation – Compte Administratif Commune 2007

M. CONTY.- Le Compte Administratif Ville pour l'exercice 2007 adopté en séance du Conseil Municipal le 27 juin 2008 présentait un excédent d'exploitation de 333.896,06 euros (trois cents trente trois mille huit cents quatre vingt-seize euros et six centimes)

La loi nous fait obligation (à l'année n+1) de décider de l'affectation de ce résultat en fonction du résultat constaté de la section d'Investissement, excédent ou déficit.

Rappelons ici que le déficit de clôture de la section d'Investissement est habituellement constaté puisque l'autofinancement prévu au Budget Primitif ne donne plus lieu à l'émission d'un titre de recettes en section d'Investissement.

Néanmoins, au terme de l'exercice 2007, la section d'Investissement présente un excédent brut de clôture de 496.374,87 euros

Cet excédent doit être consolidé par la reprise des restes à réaliser de la même section qui en 2007 s'élèvent respectivement à :

- 2.246.482,13 € en dépenses ;
- 1.920.426,32 € en recettes.

L'addition de ces différents paramètres nous permet de déterminer le besoin de financement de la section d'Investissement.

Or, la section d'investissement présente un excédent net de clôture de 170.319,06 euros ne nécessitant pas de financement complémentaire par prélèvement sur l'excédent de clôture de Fonctionnement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- De maintenir en Report à Nouveau Créancier de la section de Fonctionnement (compte 002), l'intégralité de l'excédent d'Exploitation, soit 333.896,06 euros.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? Non, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Merci.

Monsieur CONTY continue avec le budget supplémentaire

Délibération n°11 : Budget Supplémentaire ville 2008

M. le MAIRE.- Je vous propose d'abord de passer au Budget Supplémentaire et, ensuite, à la question de Monsieur MAHON, s'il le veut bien, pour grouper les sujets financiers.

M. CONTY.- Le Budget Supplémentaire 2008 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 3.283.693,68 euros.

Il est constitué :

- En section de Fonctionnement, par la reprise de l'excédent de clôture 2007 de 333.896,06 euros ainsi que de recettes intervenues après le vote du Budget Primitif (rôle supplémentaire).
- En section d'Investissement, par la reprise de l'excédent de clôture de 496.374.87 euros associée à celle des restes à réaliser 2007 de la section (2.246.482,13 euros en dépenses et 1.920.426,32 euros en recettes).

Le périmètre du Budget Supplémentaire 2008 est logiquement sensiblement supérieur au précédent. En section d'Investissement, il intègre les restes à réaliser 2007 afférents majoritairement à l'opération de construction du nouveau marché alimentaire et de la place du marché.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget Supplémentaire s'équilibre à 831.992 euros.

Elle comporte les inscriptions suivantes :

- En recettes :

On constate, la reprise de l'excédent de clôture de 333.896,06 €.

Egalement, est enregistrée l'inscription d'un rôle supplémentaire dont 67.000 € avaient déjà été insérés dans une Décision Modificative n°1 approuvée par le Conseil Municipal.

Le solde inscrit ici est de 494.281 euros.

- En dépenses :

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) est abondé pour 522.325,58 euros :

140.000 euros supplémentaires sont inscrits pour les différents fluides et carburants

230.000 euros pour les contrats dans différents domaines : entretien voirie (amélioration de l'entretien), location de matériel (pour la propreté suite à une erreur de saisie au BP), de l'éclairage public (actualisation du prix notamment).

D'autres postes sont également habituellement complétés au budget supplémentaire :

Le gardiennage des immeubles et espaces publics. Ce poste devrait en revanche diminuer en 2009 avec l'arrêt de certaines prestations reprises en gestion par la Police Municipale.

Le budget des fêtes et cérémonies qui enregistre une inscription partielle au Budget Primitif

- Au chapitre 012, une inscription au titre des charges de personnel pour 172.000 euros. A noter que l'évolution de la masse salariale restera en 2008 de moins de 2 % par rapport à 2007, ce qui est inférieur au GVT.

- Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) 81.957 euros sont inscrits dont :

57.000 euros de dépenses complémentaires obligatoires au titre du service d'incendie qui augmente fortement ;

20.000 € en complément des 30.000 € inscrits au Budget Primitif pour l'admission en non valeurs des pertes sur créances irrécouvrables ;

12.860 € de subventions de fonctionnement aux associations de droit privé, destinées à des associations dont les demandes n'avaient pu être examinées au Budget Primitif.

- Au chapitre 66 (charges financières)

15.000 euros sont inscrits pour compléter le paiement des intérêts des emprunts jusqu'à la fin de l'exercice.

40.000 euros sont nécessaires pour faire face à la sensible augmentation des intérêts acquittés au titre de la ligne de trésorerie. En effet, ces dernières sont particulièrement exposées à la volatilité des taux à court terme. Par ailleurs les banques répercutent sur les collectivités la surenchère du coût de l'argent en raison de la crise des liquidités.

Par ailleurs, comme tous les ans, des ajustements à la baisse sont réalisés en fonction du niveau de consommation des crédits.

De par leurs activités, les collectivités territoriales sont plus sensibles que d'autres agents économiques à la poussée de l'inflation.

En particulier, nous sommes très exposés à la flambée du prix des matières premières.

Cela explique que les dépenses de Fonctionnement des Villes évoluent actuellement du double de l'inflation ressentie par les ménages.

En effet, les dépenses énergétiques constituent le premier poste d'achat du service public et ces dernières ont enregistré 30 % de hausse depuis 2005.

C'est avant tout le gaz, dont les augmentations ne sont pas régulées comme l'électricité, qui conditionne une grande partie de nos dépenses de chauffage sans compter l'envol du prix des carburants.

La forte inflation des matières premières ferreuses et l'acier notamment influe considérablement sur les factures d'entretien des bâtiments en section de Fonctionnement, mais pèse également lourdement sur nos dépenses d'Investissement. En effet l'indice du prix à la construction a évolué de 20 % en trois ans, mais surtout de 10 % sur cette dernière année.

La ville du Bourget n'échappe pas à cette nouvelle tension sur les prix.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre à 2.451.701,12 euros et comme précédemment indiqué est essentiellement constituée de la reprise de l'excédent reporté et des restes à réaliser.

- En recettes :
 - 496.374,87 euros d'excédent constaté au Compte Administratif 2007
 - de la même manière, 1.920.426,32 euros de restes à réaliser en recettes dont les 1M€ du contrat régional pour l'opération du marché alimentaire et 600 K€ de reports d'emprunt
- En dépenses :
 - 2.246482,13 euros de restes à réaliser en dépenses correspondant presque intégralement aux crédits de travaux du marché et de la place qui se sont poursuivis en 2008
 - 205.218,99 euros constituent le solde des ajustements de crédits de la section (variation entre les inscriptions nouvelles et celles prévues au Budget Primitif qui seront reportées au BP 2009 faute de réalisation dans les délais impartis)

200.000 euros supplémentaires sont inscrits pour les compléments de travaux et d'aménagement dans les écoles. Une classe devait être créée au Budget Primitif. Au total, trois l'ont été. Et, il a été décidé d'étendre en conséquence le réfectoire Jean Jaurès.

Ces travaux sont répertoriés ci-après.

Par ailleurs, la section d'Investissement en dépenses tient compte des ajustements de programme rendus nécessaires au titre des opérations en cours :

Square de Little Falls : l'opération est achevée, 33.800 euros sont inutilisés et donc redistribués ;

Parking de l'hôtel de Ville : 33.708 euros doivent être inscrits pour l'habillage d'un mur mitoyen dégradé et la consolidation d'un second au regard d'une construction existante sur la parcelle mitoyenne ;

Marché : 200.000 euros de complément pour prendre en compte les améliorations du projet.

La reprise de l'avenant n°2 au marché de vidéosurveillance pour 18.857 euros adopté lors d'un précédent Conseil.

Ce Budget Supplémentaire intervient alors que la dégradation de l'environnement économique international et national ressentie depuis le début de l'année 2008 s'accroît fortement depuis ses derniers mois, ses dernières semaines, voire ses derniers jours.

Ce contexte défavorable a déjà et aura des conséquences directes sur le budget des collectivités locales.

Le Bourget a la chance d'avoir réussi à se relancer : nous accueillons de nouvelles entreprises et notre attractivité s'améliore grâce à l'effort fait en termes d'équipements et de services offerts.

La Ville souhaite continuer dans cette voie en dépit de ce contexte sensible afin de poursuivre la politique d'investissement et de modernisation de nos moyens (locaux, services, matériels, etc.).

Cela appelle et appellera un redoublement d'efforts pour faire avancer nos projets et une grande vigilance quant à l'évolution de nos dépenses.

C'est dans cet esprit que le présent budget supplémentaire a été élaboré. La préparation du Budget Primitif 2009 sera l'occasion d'approfondir cette réflexion.

Nous devons accroître notre capacité d'épargne si nous voulons faire face à l'ensemble des investissements que nous avons envisagés, à condition bien évidemment que nous ayons les emprunts en face, que la santé financière des établissements bancaires nous permette de réaliser ce que nous souhaitons réaliser.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur CONTY.

Voulez-vous intervenir ou Monsieur MAHON veut-il en profiter pour que nous ne fassions qu'un seul débat ? Y a-t-il d'autres interventions ?

Allez-y Monsieur MAHON, de toute façon nous pouvons regrouper la discussion sur la Décision modificative et l'aspect que vous vouliez évoquer dans la question.

M. MAHON.- J'ai vu comme tout le monde que plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis avaient de gros problèmes pour obtenir des crédits et que, quand elles en avaient, c'était à des taux très importants. D'autres municipalités auraient des problèmes avec des crédits avec des taux dits exotiques, à savoir basés sur certaines monnaies étrangères, ce qui est totalement dramatique en ce moment. Il faudra donc regarder ce qu'il se passe.

Je vous ai téléphoné, c'est vrai, hier pour vous demander de nous faire un point sur les crédits, sur quelles sont les maisons de crédits et savoir si nous sommes à l'abri de ce genre de surprise.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- C'était plus sur des points de détails.

M. le MAIRE.- Alors je commence par répondre à M. MAHON.

Nous n'avons pas de crédit, entre guillemet, considérés comme « *toxiques* » selon l'expression, c'est-à-dire assis sur des indices un peu exotiques, le cours du yen comparé au dollar, etc. Pour être franc avec vous, nous avons eu des propositions par le passé du Crédit Local de France qui chez nous comme ailleurs et de manière assez insistante essayait de caser ces produits. Simplement, comme nous ne sommes pas plus experts que d'autres et que nous savons très bien qu'il y a des matières dans lesquelles il vaut mieux être conseillé, pour le coup tout à l'heure vous faisiez allusion à un bureau d'étude ou autre, nous avons un petit conseil qui ne nous coûte pas très cher, qui intervient d'ailleurs en ce moment dans la presse, nous voyons son nom de temps en temps, qui s'appelle Finance Active. De temps en temps, sur des problèmes de contrats de prêt, etc. il est consulté par les services pour vérifier. Je dis de temps en temps, mais en réalité sur l'ensemble des contrats de prêt Finance Active est consulté et nous sert un peu de veille et de conseil. Après, M. CONTY et moi-même prenons la décision sur ces questions, mais nous avons une expertise par les services et par un consultant extérieur.

En effet, nous savons très bien que les banques peuvent nous tendre des pièges. J'ai presque envie de dire que cela fait partie du métier, si j'ose dire avec beaucoup de limites. Nous avons refusé ces crédits considérés comme toxiques.

Vous posez une bonne question. M. BARTOLONE a poussé un cri d'alarme, si j'ose dire, car le département a 97 % de sa dette assis sur des crédits considérés comme toxiques, ce qui n'est pas rien. Nous avons eu un très long débat en séance de Conseil général ce matin et une bonne partie de l'après-midi sur ce sujet, évidemment dans ce cas tout le monde se renvoie la responsabilité.

Les choses sont claires par rapport à cela. Nous avons cette chance de ne pas en avoir, en tout cas d'avoir su écarter cette proposition. Cependant, je maintiens que DEXIA a essayé de toute force de nous en caser.

Pour en autant, les crédits toxiques pour ceux qui en ont à court terme, c'est bien, à moyen terme, ce n'est pas très bien du tout et cela peut devenir franchement désagréable. Après, nous verrons ce que les pouvoirs publics feront.

Vous posiez la question de savoir si nous avons des problèmes pour obtenir des crédits. Non. Nous avons tout de même compris assez tôt ou disons que courant de l'été nous voyions bien que cela commençait à se dérégler un peu, les marchés financiers, nous avons donc fait des consultations assez tôt avec les banques. Nous avons nos contrats de prêt, nous avons sélectionné nos organismes de crédit et vous savez que nous tirons les emprunts au fur et à mesure.

M. DURAND faisait allusion tout à l'heure à un point, une partie des emprunts a été tirée, parce que cette année il y a eu des travaux importants. Pour le reste, il nous reste des crédits auxquels nous ferons appel plus tard dans l'année, le plus tard possible, mais nous avons déjà les taux, nous avons tout sécurisé, ce qui est une bonne chose. Nous n'avons donc pas de difficulté.

M. CONTY y faisait allusion tout à l'heure, encore une fois on lit dans la presse, je crois qu'il y avait une page complète dans *Le Parisien* d'hier dans la colonne où je suis intervenu et ce matin avec l'ensemble des élus, conseillers généraux de toutes tendances confondues. Nous pouvons avoir beaucoup d'interrogations sur l'année prochaine et la suivante : les banques se seront-elles restaurées ? Actuellement, vous l'avez vu dans la presse, des conseils généraux cherchent les financements, dont ils ont besoin pour assurer leurs investissements en fin d'année et faire entrer les emprunts inscrits au budget primitif mais ils n'y arrivent pas. Nous avons la chance d'être bien sécurisés, nous avons nos contrats, tout va bien.

En revanche, l'année prochaine, nous verrons. Les pouvoirs publics ont pris une série d'initiatives, cela devrait fluidifier tout cela. Il faudra regarder l'état des taux et tout cela avec beaucoup de sérénité et de calme. Nous avons la chance de ne pas être le nez dans le guidon, si je puis dire, dans l'entonnoir, de ne pas être embêtés parce que nous avons pris le soin de ne pas nous retrouver dans cette situation.

Après, il y a également une interrogation de fond : la France est dans une situation exceptionnelle, l'Europe et le monde également, tout le monde est confronté à cela, il s'agit pour nous d'anticiper. M. DURAND faisait allusion à ce que j'ai dit dans *Le Parisien*, c'est-à-dire que nous avons un plan d'économie. *Le Parisien* m'a posé la question, je n'ai rien à cacher, je l'ai mis en ligne, sur le site Internet c'est également écrit. Il est évident qu'à partir du moment où le monde financier s'écroule, nous ne pouvons qu'être prudents. Nous avons eu des discussions entre nous il y a plus de trois semaines où j'ai dit que nous ferions attention, que nous ferions un certain nombre d'économies posément, mais il faut savoir les faire parce que nous ne savons pas de quoi demain sera fait. C'est une évidence.

Pour tout dire, la taxe professionnelle est plutôt à $n+2$, si les entreprises voient leur activité décroître, nous finirons par nous en rendre compte. Un certain nombre de dotations sont tout de même un peu compromises. Nous voterons tout à l'heure une motion sur la DSU, nous verrons ce que cela donnera parce que Mme ALLIOT-MARIE a annoncé qu'elle reporterait a priori la mesure, mais nous pouvons perdre potentiellement 130 000 euros.

Au-delà de cela, nous savons tous que l'Etat est un impécunieux, qu'il n'améliorera pas les dotations des Collectivités. C'est un point. Les droits de mutation baissent. On me dit que le nombre de transactions n'a pas baissé au Bourget à ce stade, il y a environ un mois. Maintenant les volumes financiers se tenaient bien aussi, mais il arrivera bien un moment où le marché immobilier se ralentira. Nous peut-être moins que les autres, je l'espère, mais nous risquons tout de même de subir. Vous savez comme nous tous que les droits de mutation sont pour nous une recette, un certain nombre de choses finiront par affecter les Collectivités locales, notamment la réfaction du crédit ou l'augmentation des taux. Si c'est le cas, nous nous adapterons posément à cette réalité.

Encore une fois, nous avons la chance de ne pas être obligés de le faire en catastrophe. En revanche, le Département par exemple a une épée de Damoclès à plus de 15 millions d'euros, c'est tout de même compliqué, c'est quasiment toute la dette pour le Département.

Nous voulons prendre en compte la réalité. C'est tout ce que nous pouvons dire de manière un peu synthétique. Nous aurons l'occasion de discuter lorsque M. CONTY vous présentera le débat d'orientations budgétaires, peut-être qu'à ce moment-là nous y verrons plus clair. Il faut sortir de cette phase, c'est un peu de la navigation à vue mondiale, pour tout le monde, pour tirer des plans sur l'année prochaine. Nous le ferons avec vous.

Il me semble que Monsieur DURAND voulait intervenir.

M. DURAND.- J'ai deux petites questions, si vous avez la réponse ce soir.

Vous parlez pour le parking de l'Hôtel de Ville de 33 708 euros de reste à inscrire pour l'habillage. Avez-vous une idée du coût final de ce parking avec ces 33 000 euros ? Même chose pour le marché avec les 200 000 euros de complément, avez-vous la somme globale que nous avons mise dans le marché ?

M. le MAIRE.- Concernant le parking, nous étions un peu au-dessus de 560 000. Nous friserons les 600 000.

Pour information, le mur mitoyen est le mur du passage piéton qui nous amènera du parking à la Division Leclerc. Pour la petite histoire, j'ai fait la visite avec M. MAHON il y a quelques jours de cela sur le parking et je lui ai expliqué, ce qui d'ailleurs pour le coup fait l'objet d'un avenant. Quand nous avons vu cela sur plan, cela ne nous a pas sauté aux yeux, quand nous avons vu les travaux se dérouler non plus, mais au bout d'un moment nous nous sommes aperçus que, quand nous prendrons cette allée, il y a une collection d'épaves qui sont présentées dans la parcelle d'à-côté. Nous ferons un petit muret pour faire un peu écran, pour donner un peu de stature à cette allée. C'est le premier point.

Deuxième point, il y a un mur mitoyen et de l'autre côté, nous ne pouvions pas le voir, nous ne l'avons vu que quand nous avons réellement rasé le mur, il y a une véranda qui est contre. Si nous avions cassé le mur tel que prévu, il aurait fallu casser la véranda. Il a donc fallu s'adapter. Du coup, il y a un petit surcoût.

Nous pourrons faire le bilan financier, de toute façon je pense que nous vous présenterons l'avenant dans un prochain Conseil. Il passe en commission d'appel d'offres si j'ai bonne mémoire, nous vous présenterons l'avenant et nous ferons le bilan.

Sur le marché, nous vous présenterons également le bilan, sans problème.

M. MAHON.- Ne pourrions-nous pas baptiser ce parking ?

M. le MAIRE.- Nous l'avons fait à la dernière séance.

M. MAHON.- Comment était-ce ?

M. le MAIRE.- Vous étiez là.

M. MAHON.- Ne me dites pas que vous l'avez baptisé parking de l'Hôtel de Ville ! (*Rire*)

M. le MAIRE.- Ne me dites pas que vous ne lisez pas les Délibérations que vous votez ! Je vais finir par penser que vous avez des soucis de mémoire.

Plaisanterie mise à part, je mets aux voix ce budget supplémentaire.

Il est procédé au vote – Résultat : Abstention de l'ensemble des voix d'opposition

Délibération n°12 : Dotation de Solidarité Urbaine – Projet de réforme inscrit dans la loi de finances 2009

M. le MAIRE.- Je vous présente cette motion sur la Dotation Solidarité Urbaine avec un point d'information complémentaire.

La dotation en elle-même, ce que je disais tout à l'heure, s'élève à 130 000 euros. Si le critère logement sociaux n'est plus pris en compte dans le calcul des villes éligibles à la DSU, nous toucherions la moitié en 2009 et zéro en 2010. Nous vous avons proposé une motion parce que nous pensons qu'il est opportun de vous proposer que le Conseil municipal prenne une position par rapport à ce sujet.

Je vous lis la motion mais avant je vous précise que Mme ALLIOT-MARIE a rencontré cet après-midi un certain nombre d'associations d'élus, qui ont été reçus en délégation pour aborder ce

problème. Je pense qu'il y a différents sujets. D'abord, c'est arrivé un peu vite, d'un seul coup nous avons appris un peu par hasard que la DSU pouvait être supprimée pour un assez grand nombre de villes, 238 si j'ai bonne mémoire. Ensuite, il y a un débat sur cette question de supprimer ou pas le critère de logements sociaux. Mme ALLIOT-MARIE a annoncé, me semble-t-il, que la mesure était reportée jusqu'à ce qu'il y ait une discussion sur les bons critères qui pourraient être ceux de l'attribution de la dotation en question. Ce n'est pas une déclaration officielle, je crois que ce sont des délégations d'élus qui au sortir ont fait valoir qu'ils avaient obtenu cela. Nous aurons la déclaration d'ordre officiel et je propose de voter tout de même la motion. Je vous le lis.

Le Projet de Loi de Finances pour 2009 comporte de nouveaux critères d'éligibilité et de répartition de la Dotation de Solidarité Urbaine. Il est prévu de réduire d'un tiers le nombre de communes éligibles et de supprimer le critère logement social.

Si une telle réforme était adoptée, elle aurait pour effet de priver Le Bourget d'une ressource indispensable à un moment où les ressources fiscales des communes vont connaître un coup de frein brutal dû à la crise financière. Les droits de mutation sont d'ores et déjà en baisse pour ne citer que cet exemple.

Dans le contexte actuel, cette réforme est donc parfaitement dommageable pour les communes concernées.

Une telle réforme ne peut se faire dans l'urgence sans consultation préalable des associations d'élus en plaçant les communes concernées dans une situation de déséquilibre financier en pleine préparation budgétaire.

Je précise ici que nous avons repris une motion qui était l'une des celles adoptées par les villes concernées. Nous ne serions pas, nous, en situation de déséquilibre budgétaire, nous avons repris le texte d'une motion assez largement répandue. Il n'est pas nécessaire de faire 40 motions, sinon elles auraient moins de force. C'est pourquoi il y a cette notion de déséquilibre budgétaire. Ce n'est pas notre cas mais une ville comme Pantin, par exemple, qui risque de perdre 2 millions d'euros pour le coup peut se retrouver en déséquilibre budgétaire.

Nous demandons donc à Madame le Ministre de l'Intérieur de surseoir à toute réforme de la DSU et d'engager une concertation avec les associations représentatives des Maires.

Je peux vous dire que d'ores et déjà Madame le Ministre a engagé une concertation, mais je vous propose de maintenir cette motion parce que c'est un « *combat* », entre guillemets, tout courant, toutes tendances confondues. Vous trouvez un certain nombre de déclarations d'élus de tous les partis, UMP, PS, PC, Divers Gauche, Nouveau Centre, MODEM et compagnie qui font la même démarche. C'est pourquoi je vous propose de la faire.

Y a-t-il des interventions sur ce point ? Non, je mets donc aux voix la motion.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Nous passons à la Délibération n°13, Monsieur GODARD nous la rapporte.

Délibération n°13 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à « l'Entretien de l'éclairage public pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché qui en résultera

M. GODARD.- Merci Monsieur le Maire.

Le marché relatif à « l'Entretien de l'éclairage public pour les besoins de la Ville du Bourget » prend fin au 31 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation se décomposant comme suit :

- une maintenance préventive portant, notamment, sur l'examen et le contrôle général, le réglage et la vérification des mécanismes, la vérification de la conformité des équipements avec les exigences de la réglementation en vigueur traitée à prix global et forfaitaire
- une maintenance curative consistant à la remise en état de fonctionnement du matériel suite à une défaillance et la fourniture des pièces détachées en vue de la réparation des dispositifs ceci en fonction des besoins exprimés par l'émission de bons de commande. En effet, l'objet même du marché, pour la partie curative, ne permettant pas au Pouvoir adjudicateur de définir à l'avance la fréquence de ses besoins, ce dernier a recours au marché à bons de commande avec montants mini/maxi

L'enveloppe financière prévisionnelle annuelle affectée à la présente prestation est la suivante :

- maintenance préventive : 75 000 euros HT
- maintenance curative : les montants mini/maxi annuels sont 20 000 euros HT (mini) et 80 000 euros HT (maxi)

Le marché sera conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction expresse (?) à pour les années civiles 2010, 2011 et 2012 (sans toutefois excéder une durée totale de quatre années).

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu du Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé :

- d'approuver le principe de lancement du marché relatif à « l'Entretien de l'éclairage public pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché qui en résultera
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 – Compte 61523

M. le MAIRE.- Merci Monsieur GODARD.

Nous pouvons souhaiter qu'il y ait une vive concurrence sur ce marché. C'était le cas la dernière fois, j'espère que cela continuera à l'être.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Non*)

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Nous restons avec Monsieur GODARD pour la 14.

Délibération n°14 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché à bons de commandes relatif à « l'Entretien des voiries et réseaux divers de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux qui en résultera

M. GODARD.- Le marché de travaux relatif à « l'Entretien des voiries et réseaux divers de la Ville du Bourget » prend fin au 31 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation.

L'objet même du marché ne permettant pas de définir à l'avance la fréquence des commandes, il est proposé de recourir à un marché à bons de commande avec montants mini/maxi.

Par conséquent, le marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction expresse pour les années civiles 2010, 2011 et 2012 (sans toutefois excéder une durée totale de quatre années) et dont les montants mini/maxi annuels sont 30 000 euros HT (mini) et 120 000 euros HT (maxi).

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu du Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé :

- d'approuver le principe de lancement du marché à bons de commande relatif à « l'Entretien des voiries et réseaux divers de la Ville du Bourget et ses prestations annexes »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux qui en résultera
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 – Compte 61523

M. le MAIRE.- Merci.

Nous sommes passés de l'éclairage public à l'entretien des voiries. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - résultat : Unanimité

Cette fois, c'est Monsieur ROBERT qui nous rapporte cette autre consultation.

Délibération n°15 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à la « Fourniture de carburants pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de fournitures qui en résultera

M. ROBERT.- Il a été décidé de ne pas reconduire pour 2009 l'actuel marché relatif à la « Fourniture de carburants » pour les besoins des services communaux, en effet, la ville souhaite faire jouer à nouveau la concurrence.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer une consultation.

L'objet même du marché ne permettant pas de définir à l'avance les quantités de carburants qui seront consommées, il est proposé de recourir à un marché à bons de commande avec montants mini/maxi.

Par conséquent, le marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction expresse (?) pour les années civiles 2010, 2011 et 2012 (sans toutefois excéder une durée totale de quatre années) et dont les montants mini/maxi annuels seront 25 000 euros HT (mini) et 100 000 euros HT (maxi).

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu du Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé :

- d'approuver le principe de lancement du marché relatif à la « Fourniture de carburants pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures qui en résultera
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 – Compte 60622

M. le MAIRE.-Merci Monsieur ROBERT.

Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Il nous reste une Délibération, Monsieur CONTY nous la rapporte.

Délibération n°16 : Délibération approuvant le principe de lancement du marché relatif à la « Prestation de services d'assurances pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lots 1 à 6 » et autorisant Monsieur le Maire à signer le ou les marchés qui en résulteront

M. CONTY.- Le marché relatif à la « Prestation de services d'assurances pour les besoins de la Ville du Bourget » prend fin au 31 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés publics, et afin de susciter la plus large concurrence possible, le marché a été décomposé en SIX (6) lots :

- Lot n°1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens »
- Lot n°2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale »
- Lot n°3 : Assurance « Flotte automobile »
- Lot n°4 : Assurance « Protection Juridique Générale »
- Lot n°5 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Elus »
- Lot n°6 : Assurance « Dommages aux Objets d'Arts et/ou d'Expositions »

Le présent marché est conclu pour une durée de CINQ (5) ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties (soit du 1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2013).

Il est, par conséquent, proposé à l'Assemblée délibérante, au vu du Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé :

- d'approuver le principe de lancement du marché relatif à la « Prestation de services d'assurances pour les besoins de la Ville du Bourget et ses prestations annexes – Lots 1 à 6 »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) de services qui en résulteront
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 – Compte 616

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Non, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Avec cette Délibération nous en avons terminé, je clos donc la séance en vous rappelant que nous nous retrouvons dans environ un mois, c'est-à-dire le 27 novembre. En décembre, la date vous a été communiquée, il s'agit du 18 décembre.

En revanche, on me rappelle à juste titre que, s'agissant d'une Décision modificative budgétaire, il faut certaines signatures. Je vous remercie de patienter le temps qu'elles arrivent jusqu'à vous. Merci à vous.

(La séance est levée à 22 heures 10)